

La Lettre de l'ONED

n° 17, Mars 2011

Le mot du Directeur

L'actualité de ce printemps 2011 s'annonce très riche ; le coup d'envoi a été donné par la publication le 1^{er} mars du décret du 28 février 2011 *organisant la transmission d'informations sous forme anonyme aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance et à l'Observatoire national de l'enfance en danger.*

Cette publication couronne un travail de partenariat impliquant de nombreux acteurs et institutions, et bien entendu les départements, dont fait partie, depuis le 1^{er} mars, Mayotte.

Ce même jour,

ont aussi commencé les journées inter régionales, rencontres entre le SNATED (119) et l'ONED et leurs partenaires départementaux pour bâtir ensemble le processus de recueil des données. Celui-ci sera d'ailleurs mis en place avec le soutien d'un comité de pilotage et d'un comité technique, auxquels les départements participent.

Certes, nous savons que ce ne sera pas simple ; certes il nous faut encore convaincre. Mais la cause des enfants, premiers concernés, le mérite. Enfin, ce n'est pas tant une charge de travail supplémentaire qui s'annonce qu'un

changement d'habitudes : la nécessaire rationalisation des données portée par le décret repose sur le rôle des acteurs de terrain pour la connaissance des enfants en danger au niveau local, départemental et national. En participant à la production de données fiables, en s'éloignant de l'empirisme et des impressions, il s'agit aussi de mieux appréhender les mesures et leur efficacité au bénéfice des enfants.

Le coup d'envoi est donné, à chacun d'unir son énergie au bénéfice de cette aventure collective dont nous avons tous besoin.

Lancement des appels d'offres annuels de l'Oned

L'appel d'offres thématique annuel de l'ONED est consacré, cette année, à *la place des familles et des enfants pris en charge au titre de la protection de l'enfance : entre discours et réalités.*

Quelle est la place faite à la famille et à l'enfant, du fait de la multiplicité des acteurs professionnels? Existe-t-il certai-

nes variables situationnelles ou certaines attitudes qui les excluent, les relèguent ou les associent aux mesures prononcées pour le bien-être de l'enfant ? Ce dernier a-t-il un rôle dans l'interaction entre sa famille et les institutions ? Quel est le point de vue des familles sur cette aide, parfois ressentie comme une sanction ?

Les recherches

devront permettre d'apporter des connaissances sur des questions telles que l'influence des cultures professionnelles, des pratiques ; la manière dont les familles sont sollicitées et dans quelles conditions ; les objectifs et les effets recherchés.

Informations :
www.oned.gouv.fr

n° 17

Mars 2011

Dans ce numéro :

Le mot du Directeur	1
Appels d'offres de l'Oned	1
Parution du décret	2
Les ODPE	3
Journées interrégionales	3
Campagne européenne contre les violences sexuelles	3
L'agenda de l'ONED	4
Actualités en protection de l'enfance	4

Le décret sur les données en protection de l'enfance

Un décret issu de la collaboration avec les principaux acteurs en protection de l'enfance

Le décret n° 2011-222 du 28 février 2011 portant sur le recueil des données en protection de l'enfance est paru au Journal Officiel du 1er mars 2011, abrogeant le décret du 29 décembre 2008.

Son objectif est d'améliorer la connaissance des mineurs en danger, suivant les recommandations des organisations internationales (OMS, ISPCAN...) et nationales (IGAS, Cour des Comptes...); connaître l'activité des cellules départementales, la protection de l'enfance relevant aujourd'hui du

président du Conseil général; faciliter l'analyse de la cohérence et la continuité des actions mises en œuvre. Il ne s'agit ni de contrôler, ni de comparer le travail mené sur le terrain, mais de mieux le connaître.

Le premier décret du 28 décembre 2008 avait été contesté auprès de la CNIL en avril 2009. Cette dernière s'est prononcée en décembre 2009, faisant état de la nécessité de donner un appui réglementaire à l'ensemble des variables préconisées, ainsi que de l'utilité d'un guide de préconisations

en direction des départements.

Les variables ont été travaillées en concertation avec l'ADF, les organisations professionnelles, le CSTS, afin de répondre de résoudre les problèmes identifiés dans la première version tout en gardant la cohérence de projet. Un travail particulier a été mené sur l'objectivation des variables et sur le vocabulaire employé. Le guide des variables a été actualisé et soumis à un groupe de travail rassemblant différents départements.

Ce qui change

Le périmètre de l'observation a été réduit. Ne sont plus concernés que les mineurs ayant fait l'objet d'une information préoccupante confirmée par une mesure (hors aide financière) et les mineurs ayant fait l'objet d'un signalement direct auprès du procureur de la République ou d'une saisine directe du juge des enfants.

Les éléments transmis aux observatoires départementaux de l'enfance et à l'ONED concernent les mineurs qui font l'objet de la mise en

place d'une mesure de protection de l'enfance, qu'elle soit administrative ou judiciaire, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année N, suite à une information préoccupante, un signalement direct ou une saisine du juge des enfants.

Ne sont plus transmis les éléments concernant les jeunes majeurs.

L'actualisation se fera essentiellement sur les données concernant les mesures afin de disposer d'éléments

concernant l'évolution des prises en charge et leur durée. La sortie du dispositif de protection de l'enfance permettra de remplir quelques variables plus qualitatives concernant la situation du mineur à la sortie. L'actualisation ne porte plus sur l'ensemble des variables concernant la situation du mineur.

Par ailleurs, le nombre de variables à recueillir a diminué par rapport au décret datant de 2008.

Quel soutien de la part de l'ONED?

Le soutien de l'ONED aux départements, pour la mise en place de ce système, prend plusieurs formes :

- Les documents accompagnant le décret ont été adaptés et les éditeurs de logiciels ont été recontactés et conviés à une réunion de travail, afin de mettre à jour les logiciels conformément au décret.

- L'ONED a souhaité mettre en place des lieux de concertation, à la fois pour la rédaction des documents nécessaires pour cette mission d'appui et le suivi du déploiement de la remontée des données dans les départements, et a donc instauré un comité de pilotage et un comité technique, chacune de ces ins-

tances se réunissant pour la première fois en 2011.

Le décret sera présenté à l'ensemble des départements au cours de 9 journées interrégionales rassemblant les correspondants de l'Oned.

L'actualité des ODPE

Fin 2009, 33 ODPE étaient installés ; 3 s'inscrivaient dans un observatoire plus large au sein du conseil général ; 21 étaient en construction et 37 en projet (source : 5ème Rapport de l'Oned).

La journée annuelle de l'observatoire de Gironde (10/12/2010)

Devant 450 professionnels, ont été présentés les effets de la mise en place du protocole départemental et d'un protocole interne à l'inspection Académique, qui permet une meilleure connaissance du processus de transmission des informations préoccupantes. La présentation de

l'étude DEF/IEDUB sur les parcours et devenir des mineurs de l'ASE de Gironde atteste du rôle préventif de l'ASE (les premières entrées des enfants admis à l'ASE en 2007 se répartissent entre 78 % pour les mesures de prévention et 22 % pour les mesures de protection).

Concernant le devenir des adultes ayant été pris en charge, les résultats, recueillis auprès des personnes retrouvées, sont proches de ceux obtenus par d'autres études similaires et soulignent l'importance des liens tissés pendant la prise en charge comme facteurs ai-

dant pour le devenir. Plusieurs interventions ont illustré les contributions de l'hôpital au dispositif départemental de protection de l'enfance, via le rôle des urgences pédiatriques dans le dépistage de l'enfance en danger, et un projet de dispositif thérapeutique ambulatoire pour des adolescents en souffrance prenant en compte la «clinique de la non-demande».

L'ODPE va poursuivre ses travaux en 2011 sur la formation en protection de l'enfance et sur les mineurs en mal de protection.

Les journées interrégionales

Le SNATED et l'ONED organisent une série de réunions avec leurs correspondants départementaux, en allant à leur rencontre lors de 9 journées interrégionales entre mars et novembre 2011

Pendant deux jours, les deux services du GIP Enfance en Danger aborderont avec leurs partenaires privilégiés dans les départements la question des cellules et de l'observation des parcours, ainsi que les dispositifs départementaux en protection

de l'enfance.

L'échange et la discussion, entre les départements et les services du GIP Enfance en Danger seront privilégiés, ce qui explique que ces journées n'aient été ouvertes qu'à un petit nombre de participants ciblés.

L'Oned, présentera le décret et le type de soutien qu'il apportera aux départements, et souhaite également échanger avec les départements sur leur organisation,

leur cellule, les ODPE, leurs attentes en matière de soutien et la meilleure manière de travailler efficacement ensemble.

Les premières journées consacrées aux départements d'Île-de-France ont été particulièrement denses et ont permis d'initier de nombreux échanges avec les services du GIP, mais également entre départements.

Contre les violences sexuelles à l'égard des enfants

Les 29 et 30 novembre 2010, le Conseil de l'Europe et le Ministère italien pour l'égalité des chances ont officiellement lancé une campagne européenne contre la violence sexuelle à l'égard des enfants.

Elle a pour objectifs d'enseigner aux enfants à poser des limites et à savoir quels sont leurs recours en cas d'attouchements ou d'abus sexuels.

En effet, un enfant sur cinq en Europe serait victime de violence sexuelle. Il s'agirait, dans 70 à 85% des cas d'une personne de confiance de son entourage.

La campagne cherche également à poursuivre la ratification de la convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, adoptée lors de la 28ème Conférence des

Ministres Européens de la Justice à Lanzarote, en 2007, qui n'a pas encore été ratifiée par tous les pays de l'Union.

Il apparaît plus que jamais nécessaire d'accompagner les enfants victimes, afin de surmonter ces traumatismes dont certains ne parviennent jamais à se remettre.

www.coe.int, rubrique cohésion sociale



GIPED



oned
Observatoire national de l'enfance en danger

GIP Enfance en Danger
BP 30302
75823 Paris cedex 17

Téléphone : 01 58 14 22 50
Télécopie : 01 45 41 38 01
www.oned.gouv.fr

Direction de la publication :
Philippe Lacombe
Réalisation :
Constance de Ayala

Assemblée des
DEPARTEMENTS
DE FRANCE



L'agenda de l'ONED

Les Assises du CNAEMO (Carrefour National de l'Action Educative en milieu ouvert) se dérouleront à Lyon, du 16 au 18 mars, sur le thème : "s'engager au risque de la rencontre".

Plus d'infos
www.cnaemo.com



Dans le cadre de ses 20 ans, **le 119** organise un colloque intitulé **Les 20 ans du 119 : une expérience confirmée d'un outil spécifique dans le dispositif de protection de l'enfance en France et de la téléphonie sociale**

internationale.

Organisé autour de trois tables rondes, animées par des acteurs de premier plan de la protection de l'enfance et de la téléphonie sociale internationale, le colloque présentera les pratiques du 119 depuis sa création, sa place et son rôle au sein des réseaux internationaux de téléphonie sociale, avant de s'achever sur un débat autour de la protection de l'enfance à travers le traitement médiatique.

Ce colloque se tiendra le **29 mars à Paris**

Programme et inscription :

www.oned.gouv.fr
colloque119@allo119.gouv.fr



Organisées par le **Club ASE** (Réseau idéal) et ses partenaires, les **Rencontres territoriales de la protection de l'enfance** se tiendront à Avignon le **17 juin 2011** sur l'articulation entre la protection administrative et la protection judiciaire au lendemain de la loi du 5.03.2007.

Plus d'infos :
www.rencontres-protection-enfance.com

Actualités en protection de l'enfance

Le Fonds national de financement de la protection de l'enfance lance un appel à projets doté de 6 millions d'euros pour la période 2011-2013, annonce la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales, à leurs établissements et aux associations. Il vise à soutenir des actions expérimentales ou déjà existantes dans trois domaines principaux : la protection des enfants vivant dans la précarité économique, l'accompagnement des familles et la prise en charge des publics spécifiques (par exemple les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance). L'apport

du fonds est plafonné à 50 000 € par projet et par an et à 50 % du montant total du projet. La date limite de dépôt des candidatures est le 31 mars 2011. Les projets seront sélectionnés au mois de juin prochain.

Plus d'infos :
www.solidarite.gouv.fr, rubrique : Famille Enfance/ partenaires institutionnels/ FNFPE



L'Assemblée Nationale a examiné et adopté jeudi 13 janvier 2011 la proposition de loi relative au suivi des enfants en danger par la transmission des informations.

Selon Mme Henriette Martinez, auteur de la proposition : « *Lorsqu'une famille qui fait l'objet d'une information préoccupante ou d'un suivi social change de département et disparaît sans laisser d'adresse, le président du conseil général doit pouvoir saisir les organismes servant des prestations sociales qui disposent de leurs fichiers, (...) pour obtenir son adresse. Il la communique ensuite avec le dossier au président du conseil général du département d'accueil afin que celui-ci poursuive la procédure en cours, sans intervention systématique de la justice ou de la gendarmerie.* »